

# La MCAC facilite l'accès au financement de votre projet d'entreprise

L'enquête réalisée en 2011 par la Commission européenne sur l'accès au financement des PME européennes montre que les entreprises éprouvent des difficultés à trouver le financement nécessaire à la réalisation de leurs projets. Ainsi, seulement 58 % des demandes de financement ont abouti positivement en 2010 par rapport à un taux qui était de 66 % en 2007. L'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce dispose de différents services en matière de soutien et d'assistance aux entreprises commerciales dont fait partie la MCAC (Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants), société coopérative. Entretien avec son gérant, Lucien Bechtold.

## Comment la MCAC peut-elle aider les entreprises ?

La MCAC peut faciliter l'accès au financement bancaire des PME en se portant garant auprès des établissements de crédit agréés lorsque les garanties dans le chef de l'entrepreneur s'avèrent insuffisantes.

Rassembler les fonds nécessaires au financement constitue une tâche compliquée pour beaucoup d'entrepreneurs. Les acteurs financiers doivent de plus en plus tenir compte du risque spécifique véhiculé par le client individuel et, par conséquent, réclament plus de sûretés au demandeur de prêt. Les conditions et modalités de prêt sont fonction de la qualité des garanties offertes. Un cautionnement de la MCAC peut ainsi sensiblement influencer sur les conditions proposées par le banquier, et ceci d'autant plus que l'intensité de la garantie est

importante. Le cautionnement de la MCAC fournit ainsi à l'entrepreneur un outil important pour soutenir sa demande de crédit bancaire.

## Comment l'entrepreneur doit-il procéder pour trouver le financement dont il a besoin ?

L'entrepreneur doit tout d'abord établir un plan d'affaires (ou business plan), car il s'agit d'un document indispensable à toute démarche de financement. Même si le business plan permet de conclure à la viabilité du projet en question, l'évaluation du banquier dépendra d'autres facteurs comme les apports en fonds propres et les sûretés réelles. L'entrepreneur doit effectivement démontrer qu'il est en mesure de financer une partie du coût d'investissement par des apports personnels. L'importance des fonds propres prouve en effet

la confiance de l'entrepreneur dans son projet et peut sensiblement influencer la décision du banquier. L'obtention du crédit professionnel dépendra finalement de la qualité des garanties proposées au banquier.

## Qui peut bénéficier d'un cautionnement de la MCAC et que faut-il faire ?

Les interventions de la MCAC sont destinées aux ressortissants de la Chambre de Commerce. Sont éligibles les projets de création, de développement, de modernisation ou de transmission d'entreprises pour lesquels le demandeur dispose d'une autorisation d'établissement valable pour l'exercice d'une activité commerciale et qui présentent des perspectives réelles de viabilité. Sont ainsi exclus des projets de restructuration financière. Le porteur de projet devra introduire un dossier à la

MCAC comprenant, entre autres, des informations sur sa personne (CV, autorisation d'établissement, motivation) ; sur l'entreprise (forme juridique, objet social, bref historique en cas d'entreprise existante) ; sur le projet à financer (description détaillée, clientèle, concurrence, coût de l'investissement, plan de financement) ; sur le potentiel du projet (plan prévisionnel sur 3 ans) ainsi que les états financiers des 3 dernières années en cas d'entreprise déjà établie.

La décision de la MCAC sera prise par un comité d'évaluation sur base de critères divers comme les perspectives de viabilité du projet, compétences professionnelles et entrepreneuriales du demandeur, importance des fonds propres injectés dans le projet, sûretés personnelles du demandeur et présence d'une situation financière et fiscale équilibrées pour un entrepreneur déjà établi.

## Quel est le rôle de la MCAC dans le financement d'un projet ?

C'est tout d'abord le porteur du projet qui doit prouver le sérieux de sa démarche entrepreneuriale en couvrant une partie du coût d'investissement par des fonds propres. La SNCI (Société Nationale de Crédit et d'Investissement), établissement bancaire de droit public spécialisé dans le financement des entreprises luxembourgeoises, propose des prêts à moyen et à long terme. Les banques de la Place restent une des adresses privilégiées de l'entrepreneur pour financer son projet. Quant à la MCAC, elle peut se porter garant pour une partie des garanties que l'entrepreneur devra remettre au banquier pour obtenir le prêt ou crédit demandé. La MCAC participe ainsi au financement du projet par l'octroi d'une garantie partielle. Le cautionnement de la MCAC est un outil complémentaire aux interventions de l'entrepreneur et des acteurs financiers privés et publics.

## Un court bilan des activités de la MCAC...

La MCAC reste, comme dans le passé, un acteur important en cas de création d'entreprise. Une comparaison sur les années 2005 à 2011 montre que 42 % des cautionnements ont été accordés à des créations nouvelles, 23 % concernent des reprises d'entreprises et 35 %



Lucien Bechtold, gérant, MCAC.

Photo-Focalize/Emmanuel Claude

➔ Les interventions de la MCAC sont destinées aux ressortissants de la Chambre de Commerce. Sont éligibles les projets de création, de développement, de modernisation ou de transmission d'entreprises pour lesquels le demandeur dispose d'une autorisation d'établissement valable pour l'exercice d'une activité commerciale et qui présentent des perspectives réelles de viabilité. Sont ainsi exclus des projets de restructuration financière ←

des projets d'extension ou de modernisation réalisés par des entreprises existantes. Sur la même période observée, 40 % des cautionnements accordés concernent le commerce traditionnel (alimentation, textile, détail...), 31 % le secteur de l'Horeca et 29 % des entreprises prestataires de services.

Le cautionnement de la MCAC peut couvrir au maximum 50 % du montant du prêt bancaire. Le taux d'intervention appliqué réellement est cependant nettement inférieur avec une moyenne de 32 % en 2011 par prêt cautionné.

## Où trouver la MCAC ?

La MCAC s'intègre dans la structure de l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce qui conseille et assiste les entreprises en matière juridique, économique et financière. La MCAC agit comme point de contact, proposant du conseil et du soutien pratique à l'entrepreneur qui cherche à boucler son plan de financement. ☑

### MCAC

Chambre de Commerce  
7, rue Alcide de Gasperi  
L-1615 Luxembourg  
Tél : (352) 42 39 39-330